

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE

#### BILAN ARRETE au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>877 919</b>	<b>842 935</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	271 123	256 184
Obligations et valeurs assimilées	3.2	606 796	586 751
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>221 093</b>	<b>211 924</b>
Placements monétaires	3.4	216 023	205 740
Disponibilités		5 070	6 184
<b>Total Actif</b>		<b>1 099 012</b>	<b>1 054 859</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.6	<b>1 111</b>	<b>1 058</b>
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>	3.7	<b>258</b>	<b>252</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 369</b>	<b>1 310</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1 - Capital</b>	3.8	<b>1 068 574</b>	<b>1 027 619</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>29 069</b>	<b>25 930</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36	37
Sommes distribuables de l'exercice	3.9	29 033	25 893
<b>Actif Net</b>		<b>1 097 643</b>	<b>1 053 549</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 099 012</b>	<b>1 054 859</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-2014 au 31-12-2014**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		<b>Exercice clos le 31-12-14</b>	<b>Exercice clos le 31-12-13</b>
<b>PR1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.3</b>	<b>35 681</b>	<b>32 417</b>
Dividendes		6 723	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 958	26 553
<b>PR2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.5</b>	<b>7 368</b>	<b>7 730</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>43 049</b>	<b>40 147</b>
<b>CH1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3.10</b>	<b>(12 626)</b>	<b>(12 616)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>30 423</b>	<b>27 531</b>
<b>CH2 - Autres charges</b>	<b>3.11</b>	<b>(1 385)</b>	<b>(1 210)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>29 038</b>	<b>26 321</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(5)</b>	<b>(428)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>29 033</b>	<b>25 893</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>5</b>	<b>428</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		39 670	(24 368)
Frais de négociation de titres		(145)	(179)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(8 451)	13 868
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>60 112</b>	<b>15 642</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 01-01-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>60 112</b>	<b>15 642</b>
Résultat d'exploitation	29 038	26 321
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	39 670	(24 368)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	(8 451)	13 868
Frais de négociation de titres	(145)	(179)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>(25 752)</b>	<b>(24 749)</b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>9 734</b>	<b>(10 248)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>56 976</b>	<b>264 903</b>
Capital	55 068	262 483
Régularisation des sommes non distribuables	800	(653)
Régularisation des sommes distribuables	1 108	3 073
<b>b / Rachats</b>	<b>(47 242)</b>	<b>(275 151)</b>
Capital	(45 182)	(272 648)
Régularisation des sommes non distribuables	(804)	929
Régularisation des sommes distribuables	(1 256)	(3 432)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>44 094</b>	<b>(19 355)</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>		
Début de l'exercice	1 053 549	1 072 904
Fin de l'exercice	1 097 643	1 053 549
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>		
Début de l'exercice	63 317	63 937
Fin de l'exercice	63 926	63 317
<b>Valeur liquidative</b>	<b>17,171</b>	<b>16,639</b>
<b>AN6 - Taux de rendement</b>	<b>5,66%</b>	<b>1,45%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Au 31 décembre 2014**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

#### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2014 un montant de 271 123 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif
<b>Actions</b>	<b>15 943</b>	<b>96 799</b>	<b>220 811</b>	<b>20,12%</b>
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 066	1,92%
CEREALIS	1 830	12 353	12 473	1,14%
ENNAKL	2 000	21 400	20 294	1,85%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	27 888	2,54%
Monoprix	1 800	6 111	39 481	3,60%
ONE TECH	4 000	26 000	28 820	2,63%
SFBT	2 588	11 593	58 261	5,31%
UIB	850	9 560	12 528	1,14%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>483</b>	<b>50 148</b>	<b>50 312</b>	<b>4,58%</b>
CAP OBLIG SICAV	483	50 148	50 312	4,58%
<b>Total</b>	<b>16 426</b>	<b>146 947</b>	<b>271 123</b>	<b>24,70%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titre au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2013	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
<b>Actions</b>	<b>119 878</b>	<b>23 456</b>	<b>37 642</b>	<b>46 535</b>	<b>(8 893)</b>	<b>96 799</b>
Banque de Tunisie	3 601	-	-	-	-	3 601
ENNAKL	21 400	-	-	-	-	21 400
Magasin Général	6 181	-	-	-	-	6 181
Monoprix	6 111	-	-	-	-	6 111
ONE TECH	52 000	0	28 000	26 000	2 000	26 000
SFBT	11 585	8	-	-	-	11 593
SYPHAX	19 000	0	7 425	19 000	(11 575)	-
SOTIPAPIER	-	1 535	2 217	1 535	682	-
UIB	-	9 560	-	-	-	9 560
CEREALIS	-	12 353	-	-	-	12 353
<b>Titres OPCVM</b>	<b>51 799</b>	<b>84 467</b>	<b>86 560</b>	<b>86 118</b>	<b>442</b>	<b>50 148</b>
CAP OBLIG SICAV	51 799	84 467	86 560	86 118	442	50 148
<b>Total</b>	<b>171 677</b>	<b>107 923</b>	<b>124 202</b>	<b>132 653</b>	<b>(8 451)</b>	<b>146 947</b>

### 3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées :

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2014 un montant de 606 796 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif net
<b>Emprunts des sociétés :</b>	<b>6 500</b>	<b>396 000</b>	<b>404 664</b>	<b>36,87%</b>
ATL 2013-2	600	60 000	60 445	5,50%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	104 110	9,47%
BTK 2012/1	700	50 000	50 325	4,58%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	37 505	3,41%
CIL 2010/1	1 000	20 000	20 357	1,85%
HL 2010/1	1 300	26 000	26 590	2,42%
HL 2013/2	300	30 000	31 453	2,86%
UIB 2009/1	500	37 500	38 308	3,49%
UIB 2011/1	500	35 000	35 571	3,24%
<b>Emprunts d'état :</b>	<b>1 100</b>	<b>195 850</b>	<b>202 132</b>	<b>18,42%</b>
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	99 418	9,05%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	102 714	9,35%
<b>TOTAL</b>	<b>7 600</b>	<b>591 851</b>	<b>606 796</b>	<b>55,28%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés et des Emprunts d'Etat au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2013	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>479 000</b>	-	<b>83 000</b>	-	<b>396 000</b>
ATL 2009/3	12 000	-	12 000	-	0
ATL 2013-2	60 000	-	0	-	60 000
Attijari Leasing 2009	100 000	-	0	-	100 000
BTK 2012/1	60 000	-	10 000	-	50 000
CHO COMPANY 2009	45 000	-	7 500	-	37 500
CIL 2010/1	40 000	-	20 000	-	20 000
HL 2010/1	52 000	-	26 000	-	26 000
UIB 2009/1	40 000	-	2 500	-	37 500
UIB 2011/1	40 000	-	5 000	-	35 000
HL 2013/2	30 000	-	0	-	30 000
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>95 850</b>	<b>100 000</b>	-	-	<b>195 850</b>
BTA 5,5% MARS 2011	95 850	-	-	-	95 850
EMP NAT 2014 Cat C/3	-	100 000	-	-	100 000
<b>Total</b>	<b>574 850</b>	<b>100 000</b>	<b>83 000</b>	-	<b>591 850</b>

### 3.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 35 681 DT pour la période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des actions (dividendes)	6 723	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	28 958	26 553
<b>Total</b>	<b>35 681</b>	<b>32 417</b>

### 3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 216 023 DT contre 205 740 DT au 31-12-2013. Le détail des placements monétaires à la date du 31-12-2014 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
PLT 03032015 5,6% ATB	40	40 000	40 141	3,66%
PLT 27012015 5,6% ATB	110	110 000	110 864	10,10%
PLT 31032015 5,6% ATB	65	65 000	65 018	5,92%
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>215 000</b>	<b>216 023</b>	<b>19,68%</b>

### 3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 7 368 DT au 31-12-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre de l'exercice 2014.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des placements à Terme	7 368	7 730
<b>Total</b>	<b>7 368</b>	<b>7 730</b>

### 3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 111 DT au 31-12-2014 contre 1 058 DT au 31-12-2013.

### 3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
TCL	9	7
Retenue à la source	156	155
Redevance CMF	93	90
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>252</b>

### 3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 44 094 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	40 956
Variation de la part Revenu	3 138
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>44 094</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

#### Capital au 01-01-2014

Montant:	1 027 619
Nombre de titres:	63 317
Nombre d'actionnaires :	65

#### Souscriptions réalisées

Montant:	55 068
Nombre de titres émis:	3 393
Nombre d'actionnaires nouveaux :	7

#### Rachats effectués

Montant:	-45 183
Nombre de titres rachetés:	2 784
Nombre d'actionnaires sortant:	16

#### Capital au 31-12-2014

Montant:	1 037 504 (*)
Nombre de titres:	63 926
Nombre d'actionnaires :	56

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01-01-2014 au 31-12-2014).



Ainsi la valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée comme suit:

<b>Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice</b>	<b>1 037 504</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	39 670
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-8 451
Frais de négociation de titres	-145
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-4
<b>Capital au 31-12-2014</b>	<b>1 068 574</b>

### 3.9- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31-12-2014 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
<b>2014</b>	29 038	(5)	29 033
<b>2013</b>	26 321	(428)	25 893

### 3.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Frais de Gestion	12 626	12 616

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de l'exercice 2014 s'élève à 12 626 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

### 3.11- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	1 070	1 069
TCL	111	125
Autres impôts et taxes	200	-
Autres charges	4	16
<b>Total</b>	<b>1 385</b>	<b>1 210</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,674	0,634	0,611
Charges de gestion des placements	(0,198)	(0,199)	(0,201)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,476</b>	<b>0,435</b>	<b>0,410</b>
Autres charges	(0,022)	(0,019)	(0,019)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,454</b>	<b>0,416</b>	<b>0,391</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,007)	(0,005)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,454</b>	<b>0,409</b>	<b>0,386</b>
Variation de plus ou moins valeurs potentielles sur titres	0,621	(0,385)	0,381
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	(0,132)	0,219	0,026
Frais de négociation de titres	(0,002)	(0,003)	-
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et Frais de négociation (2)</b>	<b>0,487</b>	<b>(0,169)</b>	<b>0,407</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>0,941</b>	<b>0,247</b>	<b>0,798</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,487</b>	<b>(0,169)</b>	<b>0,407</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,004	(0,007)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,487</b>	<b>(0,165)</b>	<b>0,400</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0,409</b>	<b>0,386</b>	<b>0,386</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>17,171</b>	<b>16,639</b>	<b>16,781</b>

Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,18%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,71%	2,42%	2,27%

## **5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2014 s'élève à 12 626 dinars.

## **6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration à la date du 08/04/2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV SECURITY arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV SECURITY, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 097 643 dinars, y compris des sommes distribuables de 29 069 dinars.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV SECURITY ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- l'actif de SICAV SECURITY a été employé, au cours de l'exercice, en des actions, bons de trésor assimilables et emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 31-12-2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants

Tunis, le 20 Avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**